

ARRETE N°218/25

**Arrêté du Maire réglementant temporairement la circulation et le stationnement
Rue Théodore Botrel – Rue Louis Hémon – Rue Pierre Loti – Route de Lavallot**

Le Maire de la Ville de LE RELECQ-KERHUON,

Vu les articles L 2212-1 et 2213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1982,

Vu la demande de l'Entreprise GTIE en date du 15 juillet 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux sur les lignes électriques, rue Théodore Botrel, rue Louis Hémon, rue Pierre Loti et route de Lavallot à Le Relecq-Kerhuon, il y a lieu de réglementer le stationnement dans ces rues,

Sur proposition de Madame la Directrice des Services de la Ville,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} - STATIONNEMENT

A compter du **lundi 21 juillet 2025** et jusqu'à achèvement des travaux (durée estimée du chantier : **2 semaines**), le stationnement de tous les véhicules sera interdit :

- Du côté pair rue Théodore Botrel et rue Louis Hémon
- Du côté impair rue Pierre Loti et route de Lavallot (de l'intersection avec la rue Théodore Botrel jusqu'à l'intersection avec la rue Anatole France)

ARTICLE 2 – SIGNALISATION

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'Entreprise GTIE – 9 rue Alfred Kastler – BP 30214 – 29804 BREST Cedex 9.

ARTICLE 3 – DISPOSITION PARTICULIÈRES

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou de service incendie.

ARTICLE 4 – EXÉCUTION

Madame la Directrice des Services de la Ville, Monsieur le Gardien de Police Municipale, Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Guipavas - Le Relecq-Kerhuon et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LE RELECQ-KERHUON, le

16 JUIL. 2025

Acte rendu exécutoire
après publication ou notification
le : **16 JUIL. 2025**

Le Maire,


Laurent PERON

